

Image not found or type unknown



# Changement de portes dans copropriétés de maison

Par **Philou73**, le **08/09/2012 à 09:03**

Bonjour,

## Contexte

J'habite dans une copropriété de maisons où les couleurs à l'origine était vert ou marron. Au fil des années, les propriétaires ont changé leur porte et d'autres couleurs son apparues comme le bois, le blanc, le bleu ciel, etc... Il y a deux ans, un problème est survenu sur une maison à propos de sa porte et depuis, il semble un peu pointilleux sur les couleurs...

## Problème

Quand j'ai eu le syndic au téléphone, il m'a dit qu'il fallait respecter les couleurs d'origine mais que vu que mon voisin a une porte en bois, que le bois est aussi toléré. Problème, ma porte sera blanche ! Je lui ai fait remarqué que mon autre voisin a une porte blanche et que mes voisins immédiat ont des portes soit blanche, soit en bois.

## Question

Peut il me refuser l'installation de cette porte ? Peut on m'interdire de mettre une porte qui a déjà été installé ailleurs ?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **08/09/2012 à 09:18**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Par **Philou73**, le **08/09/2012 à 09:27**

Oups, désolé, c'est mon premier post. J'ai modifié la catégorie.

Par **youris**, le **08/09/2012 à 14:41**

bjr,  
une tolérance n'est jamais source de droit;  
même si cela a pu être toléré pour d'autres, ce ne peut être un argument juridique pour  
accepter votre projet;  
par contre vous pouvez comme copropriétaire faire une action devant un tribunal pour que les  
autres respectent le règlement de copropriété;  
cdt

Par **Philou73**, le **11/09/2012 à 18:40**

Merci pour vos réponses !

Le syndic m'a informé qu'il faisait suivre ma demande au conseil syndical. Et parmi ce conseil syndical, il y a des copropriétaires ayant une porte blanche ! Je les vois mal me refuser ma demande bien que légalement, ils aient le droit.